

N° 5508¹³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative
à la prévention et à la gestion des déchets**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(4.10.2006)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 28 septembre 2006 par lequel vous nous informez que la Commission de l'environnement de la Chambre des députés se propose d'insérer dans le projet sous rubrique un nouveau point k) modifiant l'article 20, point 1 de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets, en y remplaçant les termes „plan national de gestion des déchets“ par ceux de „plan général de gestion des déchets“, avec en conséquence une adaptation de la numérotation des points subséquents.

Ce changement d'ordre purement rédactionnel, qui donne d'ailleurs suite à une observation formulée par le Conseil d'Etat dans son avis du 6 décembre 2005, n'appelle pas d'avis complémentaire de sa part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Pierre MORES

